



Rupture de la garde par l'autre parent

Par **kmaurizot**, le **25/08/2009** à **07:18**

Bonjour,

Cette question concerne mon compagnon. Il a par jugement obtenu le droit de visite de sa fille de 15 ans un week end sur deux et la moitié des vacances. Le mois d'août était pour lui. Nous sommes partis en vacances en préparant les séjours afin que nous et elle puissions prendre plaisir : activités pour nous, rencontres de jeunes de son âge pour elle (pas d'activités car elle ne fait rien). Cette jeune fille ne participe pas à la vie en collectivité (vaisselle, cuisine...) il faut sans cesse la solliciter et c'est fait au minimum et en râlant de façon vulgaire. De plus, tout doit aller dans son sens sinon elle devient vite désagréable avec son père et moi même (satisfaction immédiate de ses désirs indispensable sinon agressivité envers son père et silence mutique désapprobatoire).

Au bout d'un certain temps et après plusieurs remarques de son père à ce sujet, la colère a commencé à monter chez moi (assez de faire la "bonne"), alors j'ai fini par me fâcher et disputer l'enfant.

Au retour, elle avait appelé sa mère qui l'a récupérée sans l'accord de son père alors que le mois de garde n'était pas terminé.

En a-t'elle le droit? Si non, comment l'obliger à respecter le jugement?

Merci d'avance